

Service émetteur : DUAJ
Affaire suivie par : Sylvie AURIAC
Courriel : ars-oc-duquale-democratie-sanitaire@ars.sante.fr
Téléphone : 04 67 07 20 85
Réf. Interne : DUQUALE/DS/N°164/2019
Date

18 MARS 2019

Mesdames, Messieurs les responsables
Des communautés professionnelles
territoriales de santé
Des équipes de soins primaires
Des communautés psychiatriques de territoire

Objet : Représentation au sein des conseils territoriaux de santé – Collège 1f)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, l'agence a arrêté le 8 novembre 2016 la délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région Occitanie, en retenant l'échelle départementale.

Sur chacun des 13 territoires ainsi définis, un conseil territorial de santé a été constitué. Cette instance de démocratie sanitaire a pour objet de veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants. Elle participe à la réalisation du diagnostic territorial partagé et contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Projet Régional de Santé (PRS).


Ce conseil territorial dont la composition est réglementaire, compte 50 membres maximum, répartis en 5 collèges. Ses membres sont désignés pour un mandat d'une durée de cinq ans, renouvelable une fois.

Au regard du décret n°2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé, aux conseils territoriaux de santé et de l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé, les CTS sont composés pour le **Collège 1. f)** de deux représentants « des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires et des communautés psychiatriques de territoire désignés à l'issue d'un appel à candidatures organisé dans des conditions fixées par le Directeur général de l'ARS. »

Afin de compléter la composition des CTS de la région Occitanie je vous prie de trouver ci-joint, le règlement d'appel à candidature.

Si vous souhaitez proposer un candidat qui vous représente, je vous remercie de nous transmettre sa fiche de candidature, sous le présent timbre ou par courrier électronique, au plus tard le 1^{er} avril 2019, à l'adresse suivante : ars-oc-duquale-democratie-sanitaire@ars.sante.fr

Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la gouvernance des politiques de santé sur le territoire et je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.


Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Occitanie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Général Adjoint
Pierre RICORDEAU

Dr Jean-Jacques MORFOISSE